

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE

Version – septembre 2021
Emetteur : DABE – Pôle formation

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

GUIDE PEDAGOGIQUE

A L'ATTENTION DES FORMATEURS DE
PREMIERS SECOURS

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	4
Organisation de la Formation	5
Objectif de la formation	5
Conditions d'admission	5
Durée	5
Gestion administrative dans les applications de formation de la Croix-Rouge française.....	6
Encadrement	6
Rôle et responsabilité	7
Capacités et objectifs pédagogiques	9
Déroulement de la formation	9
Contenu de la formation	13
Matériel pédagogique	13
Evaluation de la formation	15
Rôle et responsabilité	15
La certification du PSE	17
Archivage.....	23
Annexes	25

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la formation des acteurs de sécurité civile, la Croix-Rouge française (CRF) organise des formations de premiers secours en équipe correspondant à ses besoins opérationnels ou à des demandes extérieures au profit d'autres organismes ou associations agréées.

L'objet de ce référentiel interne de certification est de décrire la version concomitante des unités d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) et « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2). Cette version concomitante est appelée « Premiers secours en équipe » (PSE).

Conformément aux arrêtés du 24 août 2007 et 14 novembre 2007 modifiés et de leurs annexes 2 et 3, la CRF met à la disposition de ses formateurs, un guide pédagogique relatif aux unités d'enseignement du PSE, afin de les guider dans leurs actions de formation.

Suivi des modifications

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
Mars 2021	Version initiale
Septembre 2021	Changement du nombre de formateurs pour la formation initiale

ORGANISATION DE LA FORMATION

Objectif de la formation

PSE

La formation PSE se réfère à :

- L'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 »,
- L'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 »,
- L'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

La formation PSE amène à la qualification d'équipier secouriste. Elle fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable :

- > D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi,
- > De prévenir les risques et d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnants,
- > De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés,
- > De réaliser :
 - Les gestes de premiers secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique,
 - La prise en charge d'une personne présentant :
 - Une affection médicale,
 - Une affection circonstancielle,
 - Une souffrance psychique ou un comportement inhabituel,
 - Au sein d'une équipe, l'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
- > De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe,
- > D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Conditions d'admission

La formation PSE est ouverte à toute personne âgée de 16 ans minimum.

Durée

Formation initiale

La formation initiale « PSE » dure 63 heures répartis comme suit :

- Une phase de 21 heures organisée à distance (synchrone et asynchrone) correspondant aux séquences d'apport de connaissances,
- Une phase de 42 heures en présentiel.

Les volumes horaires des séquences composant la formation, présentés dans les fiches de suggestion pédagogique sont mentionnés à titre indicatif. De ce fait, en fonction de la progression des participants, la durée de chaque séquence peut être augmentée ou diminuée.

Formation continue

La formation continue PSE entre dans le cadre des séances annuelles de maintien et de perfectionnement des acquis et développement des compétences des acteurs de la sécurité civile, telles qu'elles sont définies dans la réglementation relevant de l'Etat ou de la CRF.

Les thèmes de formations continues sont annuellement communiqués par la direction des activités bénévoles et de l'engagement (DABE), via l'intranet Croix-Rouge française.

En cas de manquement d'une année de formation continue, il convient de suivre les instructions de la note de service relative à l'évolution des formations de sécurité civile.

Gestion administrative dans les applications de formation de la Croix-Rouge française

La session de formation initiale et/ou formation continue doit être saisie sur l'application formation de la Croix-Rouge française. Cette application contrôle les habilitations des formateurs, les volumes horaires, les conditions d'admission des participants, la participation durant toute la formation, assure la traçabilité des procès-verbaux et l'édition des documents administratifs.

Encadrement

Qualification des formateurs

La formation de PSE est dispensée par une équipe pédagogique coordonnée par un responsable pédagogique désigné.

L'équipe pédagogique assurant la formation est composée de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique par la structure organisatrice. Chaque formateur, comme le responsable pédagogique, est détenteur du certificat de compétence de « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAE FPS). Conformément à la réglementation, ces formateurs doivent être inscrits sur la liste annuelle départementale d'aptitude de la spécialité, ce qui suppose qu'ils soient à jour de leurs obligations de formations continues. D'autre part, les membres de l'équipe pédagogique doivent connaître, maîtriser et suivre les guides pratique et pédagogique PSE de la CRF, ainsi que les procédures opératoires de service (POS) mises à jour, inhérentes à leurs fonctions.

Encadrement de la formation

Le nombre de participants par formation doit tenir compte du nombre de formateurs, des locaux et du matériel à disposition et du type de formation (initiale ou continue). L'encadrement ne peut être inférieur aux minima figurant dans les tableaux 1a et 1b, ci-dessous, pour les phases d'enseignement présentiel.

Le responsable pédagogique de la formation peut demander la participation de personnes aux compétences particulières, comme les médecins, les infirmiers, les pharmaciens, les psychologues, pour des apports de connaissances ou des séances d'évaluation.

Les personnes qualifiées comme expertes, doivent maîtriser le contenu de la formation PSE de par leurs formations initiales ou continues ou de par leurs emplois, et ne peuvent faire partie de l'équipe pédagogique comme membres permanents.

Tableau 1a : Nombre de formateurs nécessaires (formation initiale)

NOMBRE DE PARTICIPANTS			
Formation initiale PSE		6 à 12	13 à 18
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1	
	Formateur(s)	2	3
Total encadrement		3	4

Tableau 1b : Nombre de formateurs nécessaires (formation continue)

NOMBRE DE PARTICIPANTS			
Formation continue PSE		6 à 8	9 à 16
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1	
	Formateur(s)	0	1
Total encadrement		1	2

Nota : au-delà de 18 participants (en formation initiale) ou 16 participants (en formation continue), une nouvelle session de formation doit être ouverte.

Rôle et responsabilité

L'organisation est au service du développement des compétences des acteurs. L'équipe pédagogique (formateur, responsable pédagogique, etc.) :

- Facilite l'apprentissage des participants en mettant en place un accompagnement différencié,
- Permet le développement de compétences en mettant en place des situations apprenantes,
- A un rôle de médiateur, de facilitateur dans la mobilisation et la co-construction des savoirs, avec le participant et le groupe, et ne se limite pas à transmettre des savoirs.

L'accompagnement désigne le processus qui permet d'acquérir de nouvelles compétences et des savoirs nécessaires à l'exercice d'une nouvelle activité / mission. Il doit permettre de tendre vers l'autonomie des personnes et participer à la construction d'un modèle dans la fonction / l'activité attendue sans pour autant être modélisant

Le responsable pédagogique

Le responsable pédagogique, outre sa fonction de formateur, est chargé :

- > De s'assurer des conditions d'admission,
- > De s'assurer du respect de la mise en œuvre des contenus,
- > D'adapter le scénario pédagogique et les séquences pédagogiques en lien avec l'équipe d'animation et les besoins des participants,
- > D'animer et coordonner l'équipe pédagogique,
- > De s'assurer de la présence des participants (visa sur une feuille de présence),
- > D'organiser le contrôle des acquis des participants (y compris la tenue des dossiers de formation et de suivi),
- > De mettre en place la phase distancielle,
- > De respecter les procédures administratives mises en place par la CRF,

- > D'aviser son autorité d'emploi en cas de problèmes graves pendant la formation,
- > Réaliser un compte rendu de la formation à l'autorité d'emploi,
- > D'animer l'évaluation du dispositif de formation.

Le formateur

Le formateur est chargé :

- > De faciliter l'apprentissage du participant en mettant en place un accompagnement différencié,
- > D'ajuster les séquences pédagogiques de la formation en lien avec les besoins des participants,
- > D'utiliser les moyens et matériels pédagogiques mis à sa disposition par la CRF,
- > De mettre en œuvre toutes ses qualités personnelles, pédagogiques et techniques au service de l'apprentissage pédagogique des participants,
- > De s'assurer du niveau d'atteinte des acquis de chaque participant,
- > De renseigner régulièrement les fiches d'évaluation et/ou de suivi,
- > De faire remonter les situations problématiques rencontrées au responsable pédagogique,
- > D'animer la phase distancielle,
- > D'être présent lors de la phase présentielle de la formation,
- > De participer à l'évaluation du dispositif de formation.

Le participant

L'exigence de compétences que requiert l'emploi d'équipier-secouriste induit un travail personnel de la part du participant qui souhaite acquérir cette qualification. Il est de la responsabilité du participant à la formation d'être capable de fournir un investissement, une motivation forte et un engagement avant, pendant et après la formation.

Dans le même esprit, à partir du moment où le participant obtient une qualification d'équipier secouriste, il lui appartient, en sus des formations continues qui sont obligatoires, de maintenir son niveau de compétences (lecture régulière des guides de compétences concernés, modules d'auto-formation, formation ouverte à distance). En effet, la formation initiale reçue doit être entretenue et exercée sur le terrain pour développer les compétences.

L'autorité d'emploi

La CRF assure l'organisation des formations « PSE ». A ce titre, elle a pour responsabilité de :

- > S'assurer des qualifications des formateurs (à jour de leur formation continue),
- > Veiller à la bonne gestion et organisation de la formation,
- > Élaborer et mettre à disposition des formateurs les référentiels internes de formation et de certification validés par la DGSCGC,
- > Mettre à disposition des acteurs de la formation (équipe pédagogique et apprenants) le matériel nécessaire à l'action de formation,
- > Établir un règlement intérieur applicable et diffusé aux participants,
- > Délivrer une attestation de présence aux participants,
- > Assurer l'archivage du dossier de formation.

Capacités et objectifs pédagogiques

On distingue 6 capacités (tableau 2) dans la formation de premiers secours en équipe. Ces capacités doivent être acquises par le participant à l'issue de la formation. C'est sur chacune de ces capacités que porte l'évaluation.

Le formateur va, au fur et à mesure et au fil des modules, aborder différents objectifs pédagogiques, l'ensemble de ces objectifs pédagogiques contribuent au développement des capacités.

Tableau 2 : capacités de la formation PSE

	CAPACITÉS
1	Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours.
2	Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3	Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.
4	Réaliser :
4.1	- Les gestes de premiers secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique.
4.2	- La prise en charge d'une personne présentant : - Une affection médicale, - Une affection circonstancielle, - Une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.
4.3	- La prise en charge, au sein d'une équipe, l'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ou de la peau, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
5	Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
6	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Déroulement de la formation

Intentions pédagogiques

La formation de « premiers secours en équipe » permet de combiner les apports principalement théoriques du PSE 1 et pratiques du PSE 2.

Au-delà de cette nouvelle approche pédagogique, la formation PSE a été conçue pour que les phases d'apports de connaissance soient abordées à distance, en amont de la phase présentielle. Cette répartition permet de diminuer le nombre de journées en présence.

La finalité de cette « classe inversée » est de permettre à chaque participant d'arriver dans la phase de formation « présentielle » avec un bon niveau de connaissances mais également de pouvoir se projeter dans sa future fonction d'équipier secouriste à la Croix-Rouge française. Cette approche pédagogique, qui a fait ses preuves en formation de chefs d'Intervention, permet de limiter les abandons en cours de formation présentielle et les échecs en fin de formation.

Coordonnée par un responsable pédagogique, les animateurs vont mettre en place de nombreuses techniques pédagogiques adaptées aux participants pour les faire progresser dans l'acquisition des savoirs et le développement des compétences.

Phase à distance ou phase distancielle : ce sont les apprentissages réalisés à distance. Il est important de préciser que la phase distancielle fait partie intégrante de la formation. Elle n'est pas facultative et les participants qui ne l'auraient pas suivie ne pourront pas prendre part à la session. Elle aborde les modules suivants :

- > L'organisation des secours, pour comprendre le contexte dans lequel les participants seront amenés à intervenir.
- > L'anatomie et la physiologie pour aborder le fonctionnement normal de l'organisme afin de faire des liens avec les situations générant des dysfonctionnements.
- > Le bilan secouriste, réelle ossature de l'intervention qui organise l'action de l'équipier secouriste depuis la mise en sécurité des intervenants jusqu'au recueil des données de santé et la surveillance à la recherche d'une évolution favorable ou défavorable. Cela demande de faire des liens entre le fonctionnement normal de l'organisme, le fonctionnement pathologique, et les éléments anormaux observés ou recueillis en respectant une méthodologie spécifique.
- > L'hygiène et l'asepsie sont les notions de base à acquérir de telle façon que le participant puisse être rapidement autonome sur ces aspects de son activité lors de la phase en présence.
- > La sécurité, car elle détermine sa capacité à identifier et repérer les risques et anticiper tout accident lors des missions.
- > Les conduites à tenir de l'urgence permettent de faire travailler les participants sur l'enchaînement des gestes à mettre en œuvre après avoir examiné la victime. Ici, le lien avec l'anatomie et la physiologie est indispensable puisqu'il aide à la compréhension : comprendre le fonctionnement normal, pour cibler la recherche des signes en cas de dysfonction et faciliter la compréhension des principes d'action.
- > La transmission du bilan, l'alerte, avec la demande de renfort sont des thèmes permettant de faire des liens entre l'organisation des secours, les conduites à tenir de l'urgence et la structure d'une intervention avec les différents bilans.
- > Les affections médicales et circonstancielles permettent de mettre en évidence la relation entre les conduites à tenir de l'urgence (tronc commun) et les spécificités de chaque affection, en insistant tout particulièrement sur les principes d'action.

L'équipe pédagogique réalise un accompagnement personnalisé de chacun des participants afin de permettre l'acquisition des savoirs. Elle propose des temps d'échanges individuels ou de groupes (distanciel synchrone ou présentiel), une orientation vers des ressources locales ; favorise l'interaction entre les participants (salon Google chat), rencontre avec des équipiers secouristes formés, etc.

Il s'agit de rassurer, donner envie et motiver le participant à s'engager dans son parcours de formation d'équipier secouriste. Ces apports théoriques sont mobilisés dans la phase en présence, grâce à la posture réflexive de l'équipe pédagogique.

Les apprentissages réalisés à distance forment un socle de savoirs préalables à la poursuite de la formation, notamment avec la phase présentielle.

Cette **phase en présence ou phase présentielle** est scindée en deux grandes parties :

- > Tronc commun
- > Les affections et le conditionnement d'une victime

Le tronc commun (J1 et J2)

Il se construit à partir des savoirs abordés à distance. Il permet au participant de prendre en charge, en respectant le principe de « traiter en priorité ce qui tue en premier », une victime présentant :

- > Une détresse vitale évidente (obstruction grave des voies aériennes, hémorragie externe, identification d'une perte de connaissance à la recherche d'un arrêt cardiaque).
- > Une détresse vitale moins évidente, grâce à l'examen des fonctions vitales (détresse respiratoire, détresse circulatoire, détresse neurologique).

La présentation détaillée et structurée du bilan d'urgence vitale est réalisée en synthèse de telle manière que les participants le construisent eux-mêmes, avec une guidance adaptée aux connaissances des participants.

Le bilan complémentaire, est travaillé en groupe pour que les participants identifient les similitudes entre le bilan complémentaire face à une victime qui présente un traumatisme ou une absence de traumatisme. Se raccrocher à une structure commune facilite l'appropriation du bilan complémentaire par les participants.

En somme, la partie à distance et le tronc commun forment le socle de savoirs de l'équipier secouriste. Ces savoirs sont théoriques, techniques et procéduraux, indispensables pour prendre en charge une victime.

Les affections et le conditionnement d'une victime (J3 à J6)

Au cours de ces journées, sont abordées les spécificités à ajouter au socle de savoirs, selon l'affection en question (médicale, traumatique, circonstancielle, psychique) : par exemple la crise d'asthme à partir de la détresse respiratoire, la réaction allergique grave à partir de la détresse circulatoire, etc.

Le participant connaît la conduite à tenir générale et ses principes d'action, il lui reste à acquérir et mettre en lien la spécificité liée à l'affection.

S'agissant de la mise en application du bilan complémentaire, il est demandé aux participants de prendre le temps d'écouter ce que dit la victime, de l'examiner avec précision et de l'interroger sur ses antécédents et son mode de vie.

- > Affections médicales : la cause est interne à l'organisme et les signes sont recueillis par l'équipier secouriste. Il s'agit d'aborder avec plus de précisions le recueil des éléments du bilan et sa structuration pour la transmission orale et écrite.
- > Affections circonstancielles : la cause de l'affection est un élément extérieur à l'organisme. C'est l'environnement dans lequel est la victime qui est à l'origine de l'affection (eau, froid, chaleur, électricité). Le bilan circonstanciel permet le plus souvent d'identifier la cause de l'affection, qui est confirmée par le bilan complémentaire.
- > Affections traumatiques : les traumatismes sont liés à des chutes / chocs / projections qui vont générer des lésions de l'organisme. Les affections traumatiques abordent les manœuvres d'immobilisation et de relevage.
- > Souffrances psychiques et comportements inhabituels : aborder l'importance de la posture du secouriste afin qu'il contribue, prévienne et soulage toute souffrance psychique. A ce stade, les participants abordent comment accueillir la parole, être à l'écoute, savoir se positionner auprès d'une victime, utiliser le langage verbal et non verbal.

Les notions de relevage et brancardage peuvent être abordées dès la fin de J2, de manière à prendre en charge une victime ne présentant pas d'affection traumatique. Il s'agit là d'une découverte du module par les participants. La complexité traumatique sera envisagée lors du module relatif aux affections traumatiques, où l'équipe pédagogique fera réfléchir les participants sur les différences entre le relevage d'une victime ne présentant pas d'affection traumatique et celui d'une victime présentant une affection traumatique. Compte tenu de leur transversalité, ces modules sont positionnés dans la formation par l'équipe pédagogique selon ses choix et la progression des participants.

De manière générale, la phase en présence suit le déroulement global d'une intervention où le formateur prend le rôle d'un chef d'intervention pour accompagner les équipiers secouristes dans le raisonnement et la réalisation de l'action. L'équipe pédagogique veille à mettre en situation les participants le plus souvent possible, pour favoriser l'interrogation dans l'action et sur l'action. La mise en situation lors d'une phase de découverte permet à l'équipe pédagogique de réaliser une évaluation diagnostique et ainsi estimer de manière objective les savoirs à compléter. Ces mises en situation favorisent l'apprentissage par l'expérience. Prendre en compte l'erreur pour apprendre et en identifier les différentes sources afin d'accompagner le participant, en faire un outil pour enseigner et non pas seulement pour apprendre.

Les entraînements par ateliers viennent s'intégrer aux différentes mises en situation et permettent au participant de développer une habileté pratique pour un geste ou une suite de gestes.

Au final, la formation de PSE amène à former des équipiers secouristes responsables, capables d'analyser les situations rencontrées afin de prendre en charge une ou des victimes. L'équipier

secouriste mobilise ses connaissances et développe une culture de maintien des acquis. Il adopte une posture d'analyse critique et de questionnement sur son positionnement tout au long de son activité.

Programme de formation

L'équipe pédagogique dispose d'un programme de formation dont le contenu est décrit dans le tableau ci-dessous :

A distance	En présence		
	J1	J2	J3 à J6
L'organisation des secours L'hygiène et l'asepsie La sécurité L'anatomie et la physiologie Le bilan Les conduites à tenir de l'urgence La transmission Affections médicales Affections circonstancielles Durée : ~21h	Principes généraux du secourisme Obstruction Grave des voies aériennes Hémorragie externe Arrêt cardiaque de l'adulte Durée : 4h	Détresse circulatoire et gestes d'examen Détresse neurologique Bilan d'urgence vitale (détresses moins évidentes) et synthèse Durée : 3h	• Affections médicales (Durée : 4h) • Affections traumatiques (immobilisation, relevage, brancardage) (Durée : 6h) • Affections circonstancielles (Durée : 3h) • Souffrances psychiques et comportements inhabituels (Durée : 2h) • Situation nombreuses victimes (Durée : 2h) • Spécificités enfants & nourrissons (Durée : 1h)
	Perte de connaissance Bilan d'urgence vitale (détresses évidentes) Détresse respiratoire et oxygénothérapie Durée : 4h	Conduite à tenir face à une victime ne présentant pas de détresse Bilan complémentaire Synthèse des 6 conduites à tenir générales. Durée : 3h	
		Mises en situations quotidiennes Durée : 10h (2h par jour)	

La phase à distance et les deux premiers jours en présence sont fixes et ne sont pas adaptables par l'équipe pédagogique.

La phase à distance est mise en œuvre via la plateforme de e-learning de la Croix-Rouge française. Elle comporte des apports de connaissances et des tests en auto-formation.

L'équipe pédagogique est chargée d'accompagner les participants à la réalisation de cette phase distancielle, en consultant régulièrement les données de suivies tracées par la plateforme.

Les deux premiers jours en présentiel sont soumis à des conducteurs précis que l'équipe pédagogique se doit de suivre. Ils représentent le socle de la formation des équipiers secouristes à la Croix-Rouge française.

Du jour 3 au jour 6, l'équipe pédagogique aborde la suite du contenu de la formation. Elle organise les journées en fonction de la progression du groupe en s'aidant des fiches de suggestions pédagogiques et en respectant les intentions pédagogiques.

Du jour 2 au jour 6, l'équipe pédagogique organise des temps quotidiens permettant l'évaluation de la mise en œuvre des savoirs procéduraux.

Suggestions pédagogiques

En plus du programme de formation, le responsable pédagogique peut se servir de fiches de suggestions pédagogiques. Ces fiches (exemple en annexe A) détaillent les objectifs pédagogiques de chaque module abordé dans le programme. Elles donnent des indications aux formateurs sur les savoirs à transmettre, les critères d'évaluation et les activités pédagogiques à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Les techniques pédagogiques

Le détail des différentes techniques pédagogiques utilisables par les formateurs au cours de la formation est repris dans le « guide des techniques pédagogiques¹ ». Le PSE est une formation où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées grâce à des apports de connaissances, lors d'ateliers d'apprentissage et de mises en situation. Afin de respecter une progression pédagogique facilitant l'acquisition des connaissances au cours de la formation d'équipier-secouriste, il est nécessaire de respecter les conditions d'apprentissage de l'adulte et d'appliquer une pédagogie de rythme ternaire, de varier les techniques pédagogiques et d'utiliser successivement ou concomitamment :

- > Les techniques qui permettent de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et celles qui leur restent à acquérir,
- > Les techniques qui permettent d'acquérir les connaissances nécessaires au savoir-faire, font parties de l'activité d'apprentissage et succèdent aux techniques pédagogiques utilisées dans les activités de découverte,
- > Les techniques qui permettent d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi son aptitude à agir comme dans la réalité et mesurer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Contenu de la formation

L'équipe pédagogique dispose de documents pratiques :

- > Le **guide pratique PSE** de la Croix-Rouge française, document qui permet de guider la pratique opérationnelle, avec l'ensemble des justifications nécessaires à la compréhension des conduites à tenir et des gestes envisagés en formation de PSE. Il permet au formateur d'être à l'aise pour questionner, faire réfléchir et présenter aux participants les savoirs utiles.
- > Le **mémento du PSE**, c'est l'outil du participant où il retrouvera les points essentiels à savoir à l'issue de la formation de PSE. L'équipe pédagogique cible alors ses apports sur ce qui est noté dans le mémento.
- > Le **guide pédagogique PSE** de la Croix-Rouge française, qui lui, est le guide du formateur. Ce sont les références organisationnelles, pédagogiques et docimologiques qu'il doit appliquer au cours de la formation de PSE.

Matériel pédagogique

Pour une formation PSE, il est nécessaire que les différents acteurs de la formation (formateurs, participants) disposent des matériels techniques et logistiques décrits en annexe B

¹ Document édité par la Croix-Rouge française.

EVALUATION DE LA FORMATION

Rôle et responsabilité

Le participant

En sus de son rôle et de sa responsabilité en formation, il appartient au participant :

- > De réaliser correctement, lors des séances d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- > De démontrer lors des séquences de mise en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacité théorique, pratique et comportementale.

Il est important que chaque participant contribue à sa propre évaluation, et parfois à celle des autres participants, facilitant la progression pédagogique et l'apprentissage. Leur responsabilité d'auto-évaluant se caractérise essentiellement en évaluation formative.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique formatrice, qui évalue, a un rôle déterminant et une responsabilité prépondérante dans la mise en place du processus d'évaluation des unités d'enseignement « PSE ». Elle se doit notamment :

- > Évaluer avec objectivité en tenant compte des biais de l'évaluation,
- > Assurer le remplissage et le suivi du dossier de certification du participant,
- > Mettre en œuvre un parcours individualisé pour le participant.

Il convient de différencier la responsabilité de chaque formateur au sein de l'équipe pédagogique. Il est bien entendu que l'évaluation demeure un travail d'équipe et doit faire l'objet d'une concertation entre les formateurs. Cependant, c'est bien un seul formateur qui engage sa responsabilité lorsqu'il évalue un (ou plusieurs) participant(s) et qui, par voie de conséquence, appose son appréciation et son visa sur les fiches d'évaluation.

Il appartient au responsable pédagogique d'être garant du bon déroulement de l'évaluation de la formation et superviser l'individualisation du parcours des participants.

Il est de la responsabilité de l'équipe pédagogique de décider, en fin de formation, si les participants ont atteint les compétences pour se voir attribuer le certificat de compétence « PSE 1 » et/ou « PSE 2 ».

Le médecin / infirmier

Un médecin / infirmier, s'il le souhaite et s'il est présent physiquement à la formation, peut assurer un contrôle des connaissances techniques et des procédures d'un participant, en lien avec les formateurs. Dans ce cas, sa présence est précisée sur la fiche individuelle d'évaluation et il doit viser cette même fiche et le procès-verbal de formation.

Le médecin / l'infirmier diplômé d'état doit connaître le contenu pédagogique et technique de la formation de « PSE 1 » et « PSE 2 » tels que dispensés à la CRF.

L'autorité d'emploi

L'autorité d'emploi assure l'organisation des formations pour lesquelles elle a reçu un agrément des services de l'Etat. A ce titre, elle a pour responsabilité de :

- > S'assurer des prérequis et conditions d'inscription des candidats à la formation de « PSE »,
- > Entériner l'évaluation de certification des participants,
- > Délivrer le certificat de compétence de sécurité civile relatif à l'enseignement PSE 1 et PSE 2 à chaque candidat qui a été reconnu apte à l'issue de son évaluation individuelle de certification,

Au vu de l'agrément de formation qui lui a été attribué, la CRF à différents niveaux de responsabilité selon les fonctions qu'elle exerce.

- > Elle engage du personnel qualifié pour participer aux missions de sécurité civile. Dans ce cas, elle certifie à travers des listes d'aptitude à l'emploi, les compétences d'un individu à pouvoir exercer des opérations de sécurité civile,
- > Elle dispense à des personnes des actions de formation de sécurité civile, pour lesquelles elle a été agréée. Dans ce cas, elle certifie une qualification à un participant en lui attribuant un diplôme (après certification de la part de l'équipe pédagogique),
- > Elle assure la formation et l'engagement opérationnel des personnes qui constituent son institution,
- > Elle certifie la qualification d'un participant lors d'une action de formation de sécurité civile,
- > Elle peut inscrire un participant sur une liste d'aptitude à l'emploi pour qu'il puisse participer aux opérations de sécurité civile, sous sa responsabilité.

La certification du PSE

Concept global d'évaluation applicable à la formation

Pour progresser, l'apprenant doit être informé de façon permanente, par l'équipe pédagogique des résultats de son travail. En ce sens, l'évaluation est une méthode qui permet de comparer une situation de départ à une situation d'arrivée.

Le processus ci-dessous représente de manière globale les différentes phases d'évaluation applicables au « PSE » afin de pouvoir mesurer le niveau d'atteinte des objectifs, en termes de connaissances, de technicités et de comportements de l'apprenant, selon les différents temps de formation (étude de cas, démonstration pratique, apprentissage, tests, cas concrets).

Selon l'avancement du groupe, du temps de la formation, des objectifs à atteindre et des techniques pédagogiques à mettre en œuvre, le formateur utilise un ou plusieurs types d'évaluation déclinés ci-après.

Dans ce guide, le processus d'évaluation est normé sur la base de différentes méthodes qui nécessitent une élaboration et une validation en plusieurs étapes :

- > Évaluation formative,
- > Évaluation sommative,
- > Évaluation de certification,
- > Évaluation de la formation.

Ces évaluations doivent toujours être mises au regard des 6 capacités visées.

Les acteurs de formation concernés doivent appliquer ces différents procédés, lors de la mise en œuvre d'une formation de « PSE », tels que définis dans les chapitres suivants.

Evaluation formative

Evaluation de la technicité

Une des parties de l'évaluation formative s'effectue pendant les périodes d'apprentissage des techniques. Elle permet de mesurer la technicité des apprenants et, le cas échéant, un fragment de la conduite à tenir.

Pour cela, on utilise la fiche d'évaluation des techniques (annexe D) qui permet de suivre le participant sur son apprentissage des techniques et d'évaluer les connaissances liées aux techniques et savoir-faire pratiques.

Cette fiche est utilisée et renseignée par les formateurs en présence du participant au cours de la formation. Son utilisation repose sur une communication permanente entre les formateurs et les participants. Chaque fois que le participant réalise, en cours d'apprentissage, une technique de secours inscrite dans le guide pratique PSE, la case correspondante est notifiée :

- « **OUI** » en cas de réalisation du geste conforme et justifiée.

Pour les techniques où la mention « A » est précisée, les participants doivent uniquement avoir abordé la technique (vu lors d'une mise en situation, échangé sur la base d'une vidéo, présenté par une démonstration, etc.).

- « **NON** » dans les autres cas.

Comme la plupart des techniques se réalisent à plusieurs intervenants, le formateur veillera à ce que chaque participant assure tous les postes de travail sur toutes les techniques à plusieurs intervenants.

Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures

Au-delà du niveau d'acquisition des compétences techniques du participant, il est nécessaire de mesurer également le degré d'atteinte des capacités relatives aux savoirs de mise en œuvre des procédures du participant.

Cette évaluation est réalisée au cours de simulations. Elle permet d'évaluer la mise en pratique de plusieurs capacités et elle utilise pour cela une fiche d'évaluation des mises en situation (Annexe E).

Selon les situations envisagées, un ou plusieurs participants peuvent être évalués.

En « PSE », chaque participant doit **réaliser au minimum** :

- > 1 simulation portant sur la capacité 4.1 → les gestes de premiers secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique,
- > 1 simulation portant sur la capacité 4.2 → la prise en charge d'une personne présentant : une affection médicale, une affection circonstancielle, une souffrance psychique ou un comportement inhabituel,
- > 1 simulation portant sur la capacité 4.3 → la prise en charge, au sein d'une équipe, l'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ou de la peau, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.

Dans le cadre de l'évaluation de la capacité 4.3, le formateur joue le rôle du chef d'équipe afin de guider les participants au sein de l'équipe. Il décide des techniques de relevage, d'immobilisation et de brancardage. La mise en œuvre de la (des) technique(s) décidée(s) par le chef d'intervention, nécessite une coordination par l'un des participants ; c'est l'évaluation de la capacité 5.

- > Sur une même simulation, il est possible d'évaluer plusieurs participants sur la capacité 5 (immobilisation, relevage, brancardage).

Les formateurs utilisent la fiche d'évaluation des mises en situation qui comprend :

- > Une grille d'observation, permettant au formateur de repérer les points importants de la situation, au regard des capacités évaluées,
- > Une grille d'évaluation, permettant au formateur de définir la cotation adaptée.

Le formateur évalue selon la cotation :

- > **A - Maîtrisé** : efficace et justifiée
- > **B - Atteint** : efficace et justifiée malgré quelques erreurs mineures sur la réalisation ou la justification
- > **C - Non atteint** : inefficace ou non justifiée.
- > **D - Dangereux** : non mise en œuvre ou aggravant la situation.

Entretien individuel (Annexe H)

A la fin de chaque journée de formation, des entretiens individuels sont prévus avec les participants. L'entretien individuel fait, généralement, suite à la réunion de l'équipe pédagogique qui permet de faire le point sur la progression de chacun des participants.

Il se fait dans un local adapté, isolé du reste du groupe des participants. Le formateur qui reçoit le participant peut être seul ou accompagné d'un autre membre de l'équipe pédagogique. Le dossier de suivi du participant sert de support à l'entretien, il comprend les annexes C à H. La durée de l'entretien individuel est d'environ dix minutes, à adapter aux besoins du participant et à la situation.

La conduite de l'entretien doit tenir compte de différents critères s'il se veut efficace. Il tourne généralement autour de quatre questions :

- > Quels sont les faits ?

- > Quels sont les sentiments ?
- > Quelle est l'opinion ?
- > Quels sont les besoins ?
- > Que comptez-vous faire ?

Il est important de rester factuel lors de cet entretien, et permettre au participant d'évaluer sa progression et d'identifier ses difficultés afin d'y remédier. Le document « Fiche de suivi des entretiens individuels » (Annexe H) donne la trame à suivre par le formateur lors des entretiens individuels. Les résolutions du participant doivent être concrètes et validées par le formateur puis impérativement inscrites dans « objectifs du lendemain », pour que le participant et l'équipe pédagogique puissent suivre l'évolution tout au long de la formation en présentielle.

Evaluation sommative (Annexe F)

Dans le cadre de la formation « PSE », l'évaluation sommative comprend les trois activités suivantes :

- > Le travail préparatoire à distance (Annexe C),
- > La réalisation des gestes de premiers secours (Annexe D),
- > La mise en œuvre des procédures (Annexe E).

Evaluation du travail préparatoire à distance

L'évaluation du travail à distance permet au formateur et au participant de faire le point sur le niveau d'acquisition des savoirs théoriques. Elle est la base de la différenciation pédagogique.

Dans le cadre de l'évaluation sommative, le participant doit avoir réalisé l'intégralité du travail préparatoire à distance.

A la fin de la formation, inscrire dans la case « *A - Evaluation du travail préparatoire à distance* » de la partie « Évaluation sommative » :

- « **OUI** » si la totalité du travail à distance a été réalisé,
- « **NON** » dans le cas contraire.

Evaluation de la technicité

Elle permet au formateur d'attester que :

- > Le participant a correctement réalisé toutes les techniques de premiers secours de la formation, pour celles ne nécessitant pas d'entraînement par atelier, elles doivent être présentées par le formateur à l'aide d'une technique pédagogique et de son choix.
- > Le participant connaît les justifications des techniques réalisées.

A la fin de la formation, inscrire dans la case « *B - Évaluation des techniques* » de la partie « Évaluation sommative » :

- « **OUI** » si tous les items de la fiche d'évaluation des techniques (Annexe F) sont renseignés en OUI,
- « **NON** » dans le cas contraire.

Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures

Sur l'ensemble des simulations évaluées, le participant doit obtenir un nombre minimum de A ou B par capacité, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

	CAPACITÉS	Validation	
		Comment	Niveau de validation
1	Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours.	Simulation	2B
2	Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants		2B
3	Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.		2B
4.1	Les gestes de premiers secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique.		1B
4.2	La prise en charge d'une personne présentant : Une affection médicale, Une affection circonstancielle, Une souffrance psychique ou un comportement inhabituel		1B
4.3	La prise en charge, au sein d'une équipe, l'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ou de la peau, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport		1B
5	Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe		1B
6	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.		2B

A la fin de la formation, inscrire dans la case « C - Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures » de la partie « Évaluation sommative » :

- « **OUI** » si le nombre de A ou B est suffisant pour valider l'ensemble des capacités,
- « **NON** » dans le cas contraire.

Evaluation de certification (Annexe G)

L'évaluation de certification appliquée aux unités d'enseignement « PSE 1 » et « PSE 2 » se réalise à partir du dossier de suivi du participant.

Afin de pouvoir reconnaître un participant apte à l'emploi d'équipier-secouriste (PSE2), l'ensemble des colonnes de la partie « Évaluation de certification » du dossier de suivi, doivent comporter des « OUI » soit :

- « **OUI** » dans la case « *Les évaluations A, B et C sont validées* »
- « **OUI** » dans « *Le participant a été présent durant la totalité de la formation en présentielle* »

Si le participant a validé les deux conditions ci-dessus, il se voit certifié positivement et est déclaré **APTE**. Dans le cas contraire, il se voit certifié négativement et est déclaré **INAPTE**.

Le dossier de suivi du participant est **obligatoirement signé par le responsable pédagogique et le participant évalué, pour attester la prise de connaissance.**

La personne certifiée **APTE**, à l'issue de l'évaluation de certification du « PSE », se voit attribuer les unités d'enseignement « **Premiers secours en équipe de niveau 1** » et « **Premiers secours en équipe de niveau 2** » reconnus par des certificats de compétences, lui conférant l'aptitude à tenir l'emploi de « **secouriste** » et d'« **équipier-secouriste** ».

Cette aptitude à tenir l'emploi est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Passé ce délai et pour conserver cette aptitude, l'équipier-secouriste doit répondre favorablement et annuellement aux conditions exigées en termes de formation continue, et, de surcroît, être inscrit sur une liste d'aptitude à l'emploi mise à disposition de l'Etat.

Gestion des inaptitudes

Dans le cas où un participant ne validerait pas les conditions requises à l'obtention du certificat de compétences d'équipier secouriste (PSE 2) décrites dans les parties « Évaluation sommative » et « Évaluation de certification », il pourrait se voir délivrer uniquement le certificat de compétences de secouriste (PSE 1) s'il répond aux conditions ci-dessous :

- > L'intégralité du travail préparatoire à distance a été réalisée,
- > L'intégralité de la phase présentielle de la formation a été suivie,
- > L'intégralité des techniques figurant en gras dans la fiche d'évaluation des techniques sont renseignées en OUI,
- > Certaines capacités sont validées en A ou B lors des simulations selon le tableau ci-dessous :

		Validation	
	COMPÉTENCE	Comment	Niveau de validation
1	Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours.	Simulation	1B
2	Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants		1B
3	Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.		1B
4.1	Les gestes de premiers secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, ayant perdu connaissance, en arrêt cardiaque, victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique.		1B
4.2	La prise en charge d'une personne présentant : Une affection médicale, Une affection circonstancielle, Une souffrance psychique ou un comportement inhabituel		0B
4.3	La prise en charge, au sein d'une équipe, l'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ou de la peau, le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport		0B
5	Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe		0B
6	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.		1B

Dans ce cas, le responsable pédagogique déclare le candidat **INAPTE** sur la fiche d'évaluation certificative PSE et ajoute en toute lettre dans la case commentaire la mention : « **Apte à l'obtention du certificat de compétences de « secouriste » (PSE1) ».**

Le participant à l'unité d'enseignement « PSE » qui ne se voit pas attribuer la certification PSE1 peut se voir délivrer l'unité d'enseignement « PSC1 », s'il n'en est pas déjà détenteur. Dans ce cas, l'attribution du diplôme de « Citoyen de sécurité civile » au participant se réalise conformément aux dispositions du guide pédagogique relatif à la formation prévention et secours civiques de niveau 1, lui conférant ainsi l'obtention de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Dans ce cas, le responsable pédagogique déclare le candidat **INAPTE** sur la fiche d'évaluation certificative PSE et ajoute en toute lettre dans la case commentaire la mention : « **Apte à l'obtention de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ».**

ARCHIVAGE

Le procès-verbal de la formation est soumis à la règle commune et précise d'archivage et de conservation des documents par la préfecture.

Les différentes parties d'un dossier pédagogique de la formation au PS doivent être archivées par la structure Croix-Rouge française organisatrice de la formation, tant à titre de justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, ainsi que pour la documentation historique de la recherche. Cet archivage permet également l'analyse à posteriori des documents, attestant ainsi de la qualité de la formation et permettant, le cas échéant, de définir le niveau de responsabilité de chaque acteur de la formation.

Dans le cas d'un éventuel recours déposé auprès de la juridiction administrative et contestant une décision de non attribution de la certification de compétence correspondante, le dossier individuel de suivi du participant doit quant à lui, être conservé, le temps imparti au délai légal de traitement de cette procédure. Pour mémoire, ce délai est de deux mois à compter de la date de production de ladite décision

ANNEXES

Annexe A - Exemple de fiche de suggestion pédagogique

Annexe B - Matériel pédagogique

Dossier de suivi d'évaluation

Annexe C – Le travail préparatoire à distance

Annexe D – La réalisation des gestes de premiers secours

Annexe E – La mise en œuvre des procédures

Annexe F – Evaluation sommative

Annexe G – Evaluation certificative

Annexe H – Fiche de suivi des entretiens individuels

Fiche de suggestion pédagogique

Module 3	Compétence 3 et 9	Bilan secouriste
Réaliser le bilan secouriste d'une victime.		
Durée et moment d'apprentissage envisagé : 3h20 environ		
Position de la compétences dans la formation : Etapes du bilan (en distanciel) puis autres séquences du module vues au fur et à mesure de la partie présentielle		
Explications complémentaire ou justifications : L'examen et le bilan d'une victime sont indispensables pour évaluer la situation, l'état de la victime et adopter la conduite à tenir la plus adaptée. Le bilan est composé de plusieurs étapes : - le bilan circonstanciel, qui permet de déterminer la nature de l'intervention, d'assurer sa sécurité, de demander des moyens complémentaires en renfort et de compléter ou de corriger les informations de départ - le bilan d'urgence vitale qui a pour but de rechercher une détresse vitale qui menace la vie de la victime et qui nécessite la mise en œuvre rapide de gestes de premiers secours. - le bilan complémentaire qui a pour but de renseigner le secouriste sur les plaintes de la victime, les circonstances de leur apparition et son état de santé habituel. - la surveillance qui permet d'adapter les gestes de secours à l'évolution de l'état de la victime. Tous ses renseignements sont indispensables pour choisir la conduite à tenir et demander un avis médical.		

PSE global		
Savoirs associés	Balise et limite du savoir	Activité pédagogique
- Indiquer les différentes phases du bilan secouriste et préciser leur importance.	Le bilan est composé de 4 étapes : Bilan circonstanciel, Bilan d'urgence vitale, Bilan complémentaire, Surveillance.	A distance <i>Découverte / Apprentissage</i> Vidéos, <i>Evaluation à distance</i> QCM, QROC, situation simulée
- Réaliser un bilan circonstanciel d'une intervention de secours à personne.	Rôle et importance du bilan circonstanciel. - recherche de la nature de l'intervention, - recherche de la présence de danger, - identification des moyens sur place, - véracité des informations de départ. Systématisation du bilan circonstanciel.	En présence <i>Découverte / Apprentissage</i> Etude de cas, questionnement, simulation immersive, exposé, démonstration, entraînement par atelier.
- Réaliser l'examen et le bilan d'urgence vitale d'une victime quel que soit son état de gravité.	- Identifier une OBVA, - Rechercher un saignement abondant et une perte de connaissance, - Identifier la plainte principale, - Rechercher des signes d'une atteinte neurologique, d'une défaillance de la respiration, d'une défaillance de la circulation sanguine. - Assurer la liberté des voies aériennes, - Rechercher un arrêt de la respiration, maintenir la tête en position neutre.	Application QCM Exercice d'application Cas concrets

- Réaliser l'examen et le bilan complémentaire d'une victime qui présente une affection médicale (malaise, aggravation brutale d'une maladie) ou une affection traumatique.	Interrogatoire de la victime : - analyse du mécanisme de l'accident, de la maladie et des plaintes (PQRST). - recherche des antécédents (MHTA). Examen de la victime à la recherche de signes : - palpation de la tête aux pieds (sauf bassin) - mesure de la température - mesure de la glycémie	
- Assurer la surveillance d'une victime en attendant un relais.	Rechercher une modification de ses plaintes et de l'aspect de sa peau. Contrôler régulièrement la fréquence respiratoire, la fréquence cardiaque. Renouveler le bilan régulièrement et informer de l'évolution.	
Critères d'évaluation		Condition de validation
→ Énonce les 4 étapes du bilan (circonstancier, urgence vitale, complémentaire et surveillance). → A l'arrivée sur les lieux : détermine la nature de l'intervention, réalise une recherche de risques, demande, si nécessaire, des renforts, contrôle et complète les informations de départ. → Observe la victime pour identifier une obstruction brutale des voies aériennes ou une hémorragie externe. → Ecoute la victime pour identifier une perte de connaissance ou la plainte principale de la victime. → Recherche : chez une victime qui a perdu connaissance, la présence ou l'absence de respiration et chez une victime consciente, l'état de la fonction nerveuse, respiratoire et circulatoire. → Chez une victime qui présente une affection médicale : Interroge la victime et analyse sa plainte, recherche les antécédents, examine la victime et recherche des signes visibles, recherche une asymétrie faciale, une anomalie de la parole, une anomalie de la mobilité des membres supérieurs. → Devant une victime d'un traumatisme, identifie le mécanisme de l'accident, les plaintes, recherche les antécédents, examine la victime pour rechercher et localiser des contusions, des déformations, un gonflement, des plaies ou des brûlures. → Surveille la victime: recherche une modification de la plainte de la victime, contrôle régulièrement la FR, FC, SpO₂, PA, aspect de la peau. Informe de l'évolution si nécessaire. → Adopte une attitude professionnelle et humaine.		Oui : valide la connaissance des différentes étapes et gestes de bilan (QCM, cas concret). Oui : indique que les différents gestes de secours ont été réalisés (fiche d'évaluation des techniques).

Annexe B - Matériel pédagogique

Pour les besoins de la mise en œuvre pédagogique d'une action de formation à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe » et du présent guide pédagogique, la liste du matériel suivante s'applique et doit être adaptée en fonction du nombre de participants par formateur.

1. LES MATÉRIELS LOGISTIQUES

La formation doit se dérouler dans un local présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- La pièce doit être chauffée et si besoin est, tempérée ;
- Il doit y avoir la possibilité de l'obscurcir ;
- Des sanitaires doivent être à proximité ;
- Des chaises et des tables sont à disposition.

2. LES MATÉRIELS DE PREMIERS SECOURS

Les moyens matériels de premiers secours à mettre à disposition des stagiaires lors d'une formation PSE doivent être conformes à ceux exigés sur le terrain afin que ces derniers puissent travailler dans les mêmes conditions.

La procédure opératoire de service (POS-DUO-MOT-2019-001 LISTE MATERIEL SECOURS) s'applique.

Le participant doit être mis en situation de PAPS (Point d'alerte et de premiers secours), de binôme et d'intervenant secouriste au sein d'une équipe.

Pour cela, et comme cela lui a été enseigné, le participant doit avoir à disposition le matériel suffisant et nécessaire pour constituer un lot A, B et C.

Lot A ou Lot de secours :

- Arme chaque équipe de poste de secours (local en dur, structure temporaire de type tente ou véhicule de secours à personne (VPSP)),
- Permet d'avoir une réserve de matériel susceptible de réapprovisionner les autres lots de matériel.

Lot B ou Lot de 1er secours :

- Équipe chaque binôme,
- Permet d'effectuer les premiers gestes en attendant l'arrivée de l'équipe dont il dépend.

Lot C ou Lot intervention :

- Arme chaque équipe d'intervention,
- Arme chaque PAPS en y ajoutant un kit pour les accidents d'exposition à un risque viral (Kit AEV) et un défibrillateur automatisé externe (DAE),
- Permet de se déplacer sur un lieu d'intervention afin d'assurer la prise en charge des victimes

3. LES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Les moyens matériels pédagogiques à mettre à disposition sont les suivants :

- 1 tableau (papier, blanc...),
- 1 vidéo projecteur,
- Matériel de simulation pour cas concrets, vêtements usagés, casque intégral,
- Matériel de maquillage,
- 1 fiche d'évaluation des techniques PSE par participant,
- 1 bloc de fiche de bilan,

- Mannequins de RCP (réanimation cardio-pulmonaire) adulte et matériel de rechange,
- Mannequins de RCP enfant et matériel de rechange,
- Mannequins de RCP nourrisson et matériel de rechange
- Matériel d'entretien des mannequins,
- Tapis de sol,
- Maquette de coupe de tête,
- 1 mannequin d'apprentissage des compressions abdominales (facultatif),
- 12 sacs plastiques.

Règles élémentaires d'hygiène

Pour les besoins de la formation « PSE » et du présent guide pédagogique, les formateurs utilisent différents outils pédagogiques (mannequins...), qui nécessitent des règles élémentaires d'hygiène.

1. LES MANNEQUINS

Les mannequins sont utilisés pour l'apprentissage de la ventilation artificielle orale et des compressions thoraciques.

1.1 Conditions d'utilisation des mannequins par le formateur et les participants

Les mannequins ne pourront pas être utilisés par les personnes qui présentent :

- Une lésion cutanée (plaies non protégées, herpès...) sur les mains, la bouche ou les lèvres,
- Une maladie infectieuse transmissible.

1.2 Règles d'utilisation du mannequin au cours de la formation

- S'assurer que les utilisateurs du mannequin (participants et formateurs) ont les mains propres ou leur demander de se laver les mains,
- Le mannequin utilisé possède une « peau » de visage interchangeable,
- Fournir à chaque participant une « peau » de visage individuelle,
- Expliquer aux participants la mise en place sur le mannequin avant qu'ils s'exercent à la ventilation artificielle.

1.3 Procédure de nettoyage des mannequins

- Le nettoyage du mannequin doit être réalisé en frottant vigoureusement avec une gaze imbibée d'un produit nettoyant recommandé par le fabricant, la CRF ou, éventuellement, avec de l'eau de Javel à 12° diluée au 1/10ème,
- Laisser agir 30 secondes,
- Essuyer ensuite avec une gaze propre.

1.4 Entretien des mannequins

Rechercher régulièrement l'existence de signes de détérioration (fissures ou déchirures des surfaces en matière plastique) qui rendent un bon nettoyage difficile ou impossible.

Après chaque formation, il faut :

- Démonter les mannequins et les laver à l'eau tiède et au savon, puis rincer à l'eau claire,
- Retirer et changer le sac « poumon » ou les voies aériennes,
- Désinfecter les mannequins avec une solution recommandée par le fabricant ou de l'eau de Javel, à 12° diluée au 1/10ème,
- Laver les vêtements et les cheveux des mannequins lorsqu'ils sont sales (ou au moins tous les mois),
- Tenir un registre d'entretien pour chaque mannequin,

- Noter les inspections, les réparations effectuées et l'entretien régulier. Le registre sera daté et signé par le formateur.

Le formateur doit impérativement prendre connaissance des recommandations du fabricant indiquées dans le « guide de l'utilisateur » fourni avec chaque mannequin et les respecter.

2. LE MATÉRIEL DE MAQUILLAGE ET LES COSMÉTIQUES

Pour l'élaboration de mises en situation (démonstration pratique, cas concret...), les formateurs font appel à des produits de maquillage spécialisés qui doivent offrir toutes les garanties d'utilisation vis-à-vis des personnes et des victimes simulées.

Tout vendeur de matériel de maquillage et de cosmétiques doit être en mesure de justifier de la conformité des produits qu'il met sur le marché. Ce qui veut dire que tout vendeur doit pouvoir fournir un justificatif prouvant que ses produits sont enregistrés auprès des services du ministère chargé de la santé, que les formules de ses produits sont déposées dans les centres antipoison et qu'il respecte la conformité de l'étiquetage sur ses produits.

Les formateurs doivent donc :

- Respecter la réglementation concernant les produits de maquillage et n'utiliser que des produits répondant à la législation et à la réglementation en vigueur,
- S'assurer que la personne à maquiller ne présente pas une allergie connue à de tels produits,
- S'assurer de la conformité des produits utilisés en réclamant à leur fournisseur un justificatif.

L'utilisateur qui omettrait de s'assurer de cette conformité pourrait voir sa responsabilité personnelle recherchée en cas d'accident dermatologique lié à l'utilisation de substance n'offrant pas toutes les garanties requises.

3. LES MATÉRIELS DE SECOURS SPÉCIFIQUES AU « PSE »

3.1 Le matériel réutilisable

L'ensemble du matériel de premiers secours mis à disposition des apprenants doit être contrôlé, entretenu et désinfecté conformément aux procédures opératoires de services CRF en vigueur :

- POS Nettoyage et désinfection du matériel de secours
- POS Principe généraux d'hygiène
- POS Nettoyage et désinfection d'un VPSP

3.2 Les masques d'inhalation

Ils sont à usage unique et doivent être jetés après utilisation sur les victimes simulées. Il est possible d'attribuer un masque individuel d'inhalation par stagiaire ou victime simulée en début de formation qui sera utilisé lors des simulations, ainsi il est possible de limiter le gaspillage des masques tout en respectant les normes d'hygiène.

Dossier de suivi d'évaluation

Annexe C – Le travail préparatoire à distance

FORMATION PSE



Dossier de suivi d'évaluation

Date de la formation :

Lieu :

Nom :

Prénom :

EVALUATION DU TRAVAIL PREPARATOIRE A DISTANCE

Modules	Thèmes	Date d'envoi	Fait ¹ (OUI / NON)
M1 : Organisation des secours	Rôles et missions du secouriste, aspects émotionnels, DPS, Organisation des secours		
M2 : Anatomie et physiologie	Description générale et par appareils de l'anatomie et la physiologie humaine		
M3 : Bilan secouriste	Généralités et présentation d'un bilan		
M5 : Hygiène et asepsie	Principes généraux, AES, Déchets, Nettoyage et désinfection		
M6 : Sécurité	Généralités, Manutention, Ambiance toxique		
CAT de l'urgence	OGVA, Hémorragie, ACR, PC, DR, DC, DN		
M7 : Transmission du Bilan	Alerter les secours publics		
M15 : Affections Médicales	Affections médicales		
M18 : Affections circonstanciées	Affections circonstanciées		

¹ L'activité est faite lorsque le participant a suivi 100% de l'activité visée.

Dossier de suivi d'évaluation

Date de la formation :

Lieu :

Nom :

Prénom :

ÉVALUATION DES TECHNIQUES

Techniques	OUI ² / NON
Module 1 : Organisation des secours	
Réaliser l'inventaire des sacs de PS	
Réaliser l'inventaire du matériel (lot A et VPSP)	
Module 3 : Bilan secouriste	
* ³ Rechercher un saignement abondant	
* Identifier une OGVA	
Évaluer la conscience	
Évaluer l'orientation d'une victime	
Rechercher un trouble moteur	
Examiner les pupilles	
Rechercher la respiration	
Compter la fréquence respiratoire	
Rechercher le pouls carotidien	
Rechercher le pouls radial	
Rechercher le pouls fémoral	
Compter la fréquence cardiaque	
Mesurer le TRC	
LVA (victime non traumatisée)	
LVA (victime traumatisée)	
LVA (victime assise)	
Module 4 : Appareil d'aide à l'examen d'une victime	
Mesure de la SpO ₂	
Mesure de la PA	
Mesure de la température corporelle	
* Mesure de la glycémie capillaire	
Module 5 : Hygiène et asepsie	
Se laver les mains	
Utiliser une solution hydroalcoolique	
Retirer des gants à usage unique	
Nettoyer et désinfecter une cellule sanitaire	
Nettoyer et désinfecter le matériel de secours	
Module 6 : Sécurité	
Traction par les chevilles	
Traction par les poignets	
Traction sous les aisselles	
Sortie en urgence d'un véhicule	
Module 8 : Dispositifs de premiers secours	
Mettre en œuvre une bouteille d'oxygène	
Utiliser un masque à inhalation d'oxygène	
Réaliser une insufflation (en air et en oxygène)	
Utiliser un aspirateur de mucosités	
Mettre en œuvre un DAE	
Module 9 : OBVA	
Claques dans le dos (adulte, enfant)	
Compressions abdominales (adulte, enfant)	
Claques dans le dos (nourrisson)	
Compressions thoraciques (nourrisson)	
Module 10 : Hémorragies externes et extériorisées	
Compression manuelle directe	
Pansement compressif	
* Pansement imbibé d'une substance hémostatique	
Garrot (tourniquet et improvisé)	
* Lot membre sectionné	
Module 11 : Perte de connaissance	
PLS à 1 secouriste	
Réalignement et maintien de la tête à 2 mains	
Retrait d'un casque de protection à 2 secouristes	
Retrait d'un casque de protection à 1 secouriste	
Pose d'un collier cervical	
PLS à 2 secouristes	
Retournement d'une victime à 2 secouristes	
Retournement d'une victime à 1 secouriste	
Module 12 : Arrêt cardiaque de l'adulte	
Compressions thoraciques chez l'adulte	
* Pose d'une canule oro-pharyngée	
Module 13 : Arrêt cardiaque de l'enfant et du nourrisson	
Compression thoracique chez le nourrisson	
Compression thoracique chez l'enfant à une main	
Bouche-à-bouche et nez	
Module 15 : Affections médicales	
* Administration d'un médicament en spray	
Administration d'un médicament à l'aide d'un auto-injecteur	
Module 16 : Plaies et brûlures	
Nettoyer une plaie simple	
Réaliser un pansement	
Module 17 : Affections traumatiques	
Écharpe simple	
Contre écharpe	
Écharpe oblique	
Mise en place d'une attelle cervico-thoracique	
Mise en place d'une contention pelvienne	
Immobilisation d'une victime sur un plan dur	

² « Oui » signifie que l'action réalisée est conforme et justifiée.

³ Les techniques marquées par un "*" ne sont pas forcément pratiquées. Cependant, elles doivent être justifiées.

Dossier de suivi d'évaluation

	(victime sur le dos)				Relevage d'une victime en position genoux fléchi	
	Immobilisation d'une victime sur un plan dur (victime sur le ventre)				Relevage d'une victime en position demi-assise.	
	Immobilisation d'une victime sur un plan dur (victime debout)				Transfert d'une victime sur une chaise de transport	
	Immobilisation d'une victime sur un matelas à dépression				Module 21 : Brancardage et transport	
	Immobilisation du membre supérieur à l'aide d'une attelle				* Aide à la marche	
	Immobilisation du membre inférieur à l'aide d'une attelle				* Brancardage d'une victime à 4 équipiers en terrain plat	
					* Brancardage d'une victime à l'aide d'un chariot brancard	
					Brancardage d'une victime dans une pente ou un escalier à 4 équipiers	
					* Installation d'une victime dans un véhicule de secours à personnes en utilisant un chariot brancard	
					* Déplacement d'une victime sur une chaise de transport en terrain plat	
					* Déplacement d'une victime sur une chaise de transport dans des escaliers	
Module 20 : Relevage						
	Préparer un brancard					
	Pont néerlandais à 3 secouristes ⁴					
	Pont simple à 3 secouristes					
	Arrimage d'une victime					
*	Utilisation d'une alèse portoir					
	Pont néerlandais à 4 secouristes					
	Pont amélioré à 4 secouristes et un aide					
	Relevage à l'aide d'un brancard cuillère					
	Relevage d'une victime en PLS					

⁴ Les actions mises en gras doivent être validées pour l'obtention du PSE 1.

Dossier de suivi d'évaluation

Date de la formation :

Lieu :

Nom :

Prénom :

EVALUATION DES SAVOIRS DE MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES

Mises en situation		Capacités							
Passage	Thème du cas concret	C1	C2	C3	C4.1	C4.2	C4.3	C5	C6
1									
2									
3									
...									

Commentaires :

Dossier de suivi d'évaluation

Date de la formation :

Lieu :

Nom :

Prénom :

EVALUATION SOMMATIVE PSE

		OUI ⁵ / NON
A- Évaluation du travail préparatoire à distance		

		OUI ⁶ / NON
B- Évaluation des techniques		

		OUI ⁷ / NON	
C- Évaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures		8	
1	1	Prévenir les risques et d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants	
	2	Réaliser un bilan et assurer, si besoin, sa transmission aux services appropriés	
	3	Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime	
	4.1	Prendre en charge une victime présentant une urgence vitale	
	4.2	Prendre en charge une victime présentant une affection médicale, circonstancielle ou psychiques	
	4.3	Prendre en charge une victime présentant une affection traumatique et réaliser l'immobilisation, le relevage ou brancardage.	
	5	Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.	
6	Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.		

⁵ « Oui » signifie que le travail préparatoire à distance a été suivi dans son intégralité. Dans le cas contraire mentionner « Non ».

⁶ « Oui » signifie que l'ensemble des techniques sont notées « oui ».

⁷ La capacité est validée, notée « OUI » si le participant obtient au moins :

- 1 « A » ou « B » pour les capacités 4.1 à 4.3 et 5
- 2 « A » ou « B » pour les capacités 1 à 3 et 6

Si tel n'est pas le cas, noter « NON ».

⁸ Si les capacités 1 à 6 sont notées « OUI » alors noter « OUI », dans le cas contraire noter « NON ».

Dossier de suivi d'évaluation

Date de la formation :	Lieu :
Nom :	Prénom :

EVALUATION DE CERTIFICATION PSE

	OUI	NON
Les évaluations A, B et C sont validées <i>Si le participant a validé toutes les évaluations de la formation mettre « oui » sinon « non », dans la case correspondante (cf évaluation sommative)</i>		
Le participant a été présent durant la totalité de la formation en présentielle <i>Si il s'agit d'un abandon, le préciser en commentaire.</i>		

Aptitude finale	APTE	INAPTE
<i>Pour être déclaré « APTE » le participant doit avoir « OUI » dans les 2 lignes du tableau ci-dessus. Rayer la mention inutile</i>		

Avis de l'équipe pédagogique :	
Nom et signature du participant :	Nom et signature du responsable pédagogique :

Fiche de suivi des entretiens individuels

Dates de la formation :	Lieu :
Nom :	Prénom :

J	Contenu de l'entretien	Objectifs pour le lendemain ¹
J...	Ressenti exprimé par le participant vis-à-vis de la journée de formation :	
	Retour sur les mises en situations de la journée :	
	Autoévaluation du participant vis-à-vis de son degré d'atteinte des objectifs de la formation :	
	Les besoins identifiés :	
	Les freins / les craintes :	Nom Prénom du FPS assurant l'entretien :

¹ Les objectifs sont définis d'un commun accord entre le participant et le formateur réalisant l'entretien.

Ont contribué à la conception de la formation et à la rédaction de ce guide :

Guillaume BAUDRILLARD

Lucas DAVID

Emilie DONZELOT

Ludwig DUGARD

Patrice FAYET

Rodrigo GARCIA

Catherine HILSZ

Daniel MEYRAN

Alexandre PADOVANI

Julien PAPOZ

Jérôme RITTAUD

CONTACT

formation.benevoles@croix-rouge.fr

Retrouvez toutes les informations

sur le site intranet
<https://intranet.croix-rouge.fr>

Croix-Rouge française

21 rue de la Vanne – CS90070 – 92156 Montrouge Cedex

Tél. 01 44 43 11 00 - Fax 01 44 43 11 01

www.croix-rouge.fr

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

